LES PÊCHES MARITIMES

Pour une stratégie quinquennale

QUÉBEC

Kussc
- Fisheries, Maritime

LES PÊCHES MARITIMES

LEGISLATIVE LIBRARY
TORONTO
WITHDRAWN
SEP 15 1978
RECEIVED

Document de travail déposé
par le Secrétariat des conférences socio-économiques,
à la conférence sur les pêches maritimes,
tenue à Gaspé, les 28 et 29 avril 1978.

102-00626/

AUTOUR D'UNE MÊME TABLE

Le gouvernement du Québec oeuvre depuis près d'un an à mettre en commun les besoins des différents agents socio-économiques et à définir par cette concertation des moyens d'action nécessaires au développement de secteurs industriels.

L'objectif de la conférence des pêches maritimes se situe dans le même esprit: créer un consensus autour d'actions à prendre dans les prochaines années afin de développer l'économie des pêches maritimes en corrigeant les déficiences identifiées.

En tant que partenaires engagés dans un même but, nous devons mettre nos efforts en commun afin d'assurer le succès de cette entreprise.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce

Rodrigue Tremblay

AVANT-PROPOS

Sixième conférence socio-économique sectorielle, après le textile, le vêtement, la chaussure, le meuble et l'agro-alimentaire, la conférence des pêches maritimes poursuit aussi l'objectif du dialogue entre les principaux décideurs socio-économiques.

Depuis quelques années déjà, la population du Québec demande à participer aux grandes décisions, déterminantes pour son avenir, et le gouvernement se doit de répondre à ces attentes.

Dans tous les secteurs d'activité, nous assistons à une sensibilisation et à une canalisation des revendications de différents intervenants. Les conférences socio-économiques offrent l'occasion à toutes les voix de s'exprimer, afin d'abord de prendre connaissance des mêmes données d'une situation, de définir dans les mêmes termes les problèmes et si possible de déterminer une action commune.

Le secteur des pêches maritimes revendique ce droit de participer aux décisions avec ses représentants à tous les niveaux d'intervention.

Madame *Denise Leblanc*, adjoint parlementaire au Ministre de l'Industrie et du Commerce (pêches), a été à même de constater les attentes d'une large partie de la population de l'Est du Québec pour une relance d'un secteur vital pour eux: les pêches maritimes.

La convocation de la conférence

Dans un mémoire adressé au Conseil des ministres, le ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur *Rodrigue Tremblay*, recommandait la tenue d'une conférence sectorielle sur les pêches maritimes en insistant sur la nécessité de mettre en place des structures de consultation nécessaires à une approche complète et intégrée pour le développement du secteur.

Dans cette perspective, il importe que tous les agents socio-économiques soient invités:

— les syndicats des travailleurs, les groupes défendant les intérêts des consommateurs et les représentants du mouvement coopératif;

— les pêcheurs, les fournisseurs de biens et de services, les transformateurs et les distributeurs: grossistes, courtiers, détaillants;

— les représentants des ministères québécois de l'Industrie et du Commerce, de l'Agriculture, du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'Éducation; des représentants du gouvernement fédéral et des provinces maritimes.

Le document de réflexion

Le présent document a pour but de **décrire la situation actuelle** des pêches maritimes au Québec, situation pour laquelle des actions à court et moyen termes se doivent d'être identifiées pour le redressement du secteur et sa rentabilité économique.

Ce document ne propose pas des politiques ou des stratégies de développement, mais fait **le point sur la réalité des pêches maritimes**, à partir de laquelle les participants auront à discuter sur les actions concrètes à mettre de l'avant.

Les informations qui y sont contenues proviennent en grande partie d'un document interne produit par la direction générale des Pêches maritimes intitulé « Évolution et perspective de développement des pêches maritimes du Québec ». Monsieur *Jacques Fortin*, économiste au service du Secrétariat des conférences socio-économiques, a procédé à l'adaptation du texte avec la collaboration de messieurs *René Billette* et *Claude Sirard*, de l'Office de planification et de développement du Québec. Enfin, ce texte a été revu par un comité interministériel présidé par le secrétaire général associé au Développement économique.

Le déroulement de la conférence

La conférence se place dans une perspective d'**actions concrètes** à entreprendre, au cours des cinq prochaines années, autour des points suivants:

1) la ressource et la flotte de pêche;
2) la transformation des produits marins;
3) la commercialisation;
4) le rôle de chacun des agents dans les actions à entreprendre: objectifs et moyens.

La réussite de cette conférence ne sera complète que si elle parvient à concilier les différents intérêts dans un consensus d'interventions orientées vers le développement des pêches maritimes québécoises.

Gilles Châtillon
Directeur,
Secrétariat des conférences socio-économiques.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

Chapitre 1 - La situation générale 5

1.1 La place du Québec dans les pêches de l'Est du Canada 7

1.2 L'industrie des pêches maritimes: une industrie régionale 9

1.3 Les indicateurs généraux 9

1.3.1 Les captures 9
1.3.2 Les pêcheurs 11
1.3.3 La flotte 12
1.3.4 La transformation 13

1.4 L'organisation des pêcheurs 14

Chapitre 2 - La ressource 17

2.1 L'exploitation de la ressource 19

2.2 Les prix moyens au débarquement 21

2.3 Les perspectives à court et à moyen termes 23

Chapitre 3 - La flotte 27

3.1 Les particularités de la flotte 29

3.2 La répartition régionale de la flotte 30

3.3 La profitabilité de la flotte 30

3.4 Les chantiers navals 32

3.5 Les perspectives de développement 32

Chapitre 4 - La transformation 35

4.1 Les activités des entreprises de transformation 37

4.2 L'emploi, les salaires et la valeur ajoutée 38

4.3 La spécialisation des entreprises de transformation 38

4.4 Les perspectives de développement 40

Chapitre 5 - Les marchés et la commercialisation 41

5.1 La consommation canadienne 43

5.2 Les importations et les exportations 44

5.3 La mise en marché 46

5.4 Le transport 46

5.5 Les perspectives de développement 47

Chapitre 6 - L'action gouvernementale 49

6.1 La direction générale des Pêches maritimes 51

6.2 Les programmes d'aide du gouvernement du Québec 53

6.3 L'assistance financière du gouvernement du Canada 55

6.4 La recherche dans les pêches maritimes 56

6.5 Les installations portuaires et terrestres 57

Conclusion 59

LISTE DES TABLEAUX

1. La répartition en pourcentage des captures et de leur valeur dans l'Est du Canada, 1966, 1971, 1975, 1976 8

2. Quantité et valeur du poisson pêché par territoire, 1975, 1976 10

3. Les débarquements de poisson et leur valeur 11

4. Nombre de pêcheurs par territoire maritime, 1966-1975 11

5. Nombre de pêcheurs selon la durée de leur emploi — Québec 1966, 1971, 1974 12

6. Nombre et valeur des bateaux québécois, 1966-1975 12

7. Nombre de bateaux au Québec, selon le tonnage, 1966-1975 13

8. Emploi annuel et salaires dans les entreprises de pêche du Québec 1966-1975 14

9. Emploi dans les entreprises de pêche du Québec, 1975 15

10. Évolution des captures des principales espèces 1967-1977 ('000 lbs) 20

11. Pourcentage des captures hauturières dans les captures totales — Québec et territoires maritimes, 1968-1976 21

12. Prix moyen au débarquement d'une livre de poisson, au Québec, 1966-1977 22

13. Indice du prix moyen au débarquement d'une livre de poisson, Québec, 1966-1977 (1971: 100) 22

14. Prévisions des ressources — Côte atlantique, 1978-1985 26

15. Nombre d'unités par type d'embarcation, 1974 30

16. Revenus des pêcheurs côtiers professionnels, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, 1974 31

17. Taux d'utilisation de la capacité de transformation des principales entreprises de pêche du Québec, 1973, 1974, 1976 39

18. Comparaison de la valeur ajoutée par l'industrie de la transformation du poisson avec celle de l'industrie des aliments et boissons, régions administratives de l'Est du Québec (01) et de la Côte-Nord (09) 40

19. Consommation des produits marins et des viandes au Canada 43

20. Exportations de produits marins, Québec, 1975 45

21. Débarquements au Québec de produits marins provenant de l'extérieur du Canada, 1975 45

22. Direction générale des Pêches maritimes — Effectifs et traitement 1977-1978 53

LISTE DES CARTES

1. Territoires de pêche maritime 4

2. Centres de pêche du Québec ..... Pages centrales

Introduction

INTRODUCTION

Le présent document se veut avant tout un examen de la situation du secteur des pêches maritimes du Québec et de son évolution durant les dix dernières années. Son but est de fournir aux participants à la conférence, les éléments nécessaires pour une discussion sur l'orientation du secteur.

Le premier chapitre trace un portrait de la situation générale et il situe le secteur dans son contexte régional. Les chapitres 2, 3, 4 et 5 examinent plus en détail les composantes du secteur: la ressource, le pêcheur, la flotte, la transformation, les marchés et la commercialisation. Le dernier chapitre donne un aperçu de la participation des gouvernements.

On verra à l'examen des faits signalés dans ce texte que, la cause principale du déclin du secteur des pêches maritimes est due à la surexploitation de la ressource par les pêcheurs étrangers et canadiens qui a eu des effets directs sur le volume des prises, les caractéristiques de la flotte, le manque à gagner des pêcheurs, des travailleurs, des transformateurs et des distributeurs.

Cependant, depuis 1977, les stocks augmentent. Il reste, aux principaux agents intéressés, à partager leurs attentes et leurs responsabilités dans la gestion de cette ressource.

TERRITOIRES DE PÊCHE MARITIME
GROENLAND
Limite approximative de la juridiction canadienne
DÉTROIT D'HUDSON
BAIE D'UNGAVA
BAIE D'HUDSON
CÔTES DU LABRADOR
LABRADOR
Tracé de 1927 (Conseil privé)
Océan Atlantique
BAIE DE JAMES
Moyenne et Basse-Côte-Nord
QUÉBEC
GOLFE SAINT-LAURENT
TERRE-NEUVE
Saint-Jean
Gaspé
Matane
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
St-Pierre et Miquelon
NOUVEAU-BRUNSWICK
I.P.É.
GRAND BANC DE TERRE-NEUVE
NOUVELLE-ÉCOSSE
Halifax
BAIE DE FUNDY
ÉTATS-UNIS
BANC GEORGES
0 100 200 300 Kilomètres
0 100 200 300 Milles
* Les îles Saint-Pierre et Miquelon sont un territoire français.
OPDQ 1978

CHAPITRE 1

Situation générale

LA SITUATION GÉNÉRALE

Bien que contribuant peu à l'emploi et au produit intérieur brut du Québec, le secteur des pêches maritimes tient une place importante principalement dans l'économie de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et de la Basse-Côte-Nord.

Ce secteur a connu des difficultés sérieuses depuis 1974 dû à la diminution des captures qui a suivi une surexploitation de la ressource. Après avoir atteint 128 607 tonnes en 1970, ces captures ont baissé à 41 850 tonnes en 1976; cette baisse des captures a aussi eu des répercussions sur les entreprises de transformation qui ne fonctionnaient qu'à 25% de leur capacité en 1976.

L'extension de la juridiction du Canada dans les pêches maritimes jusqu'à 200 milles de ses côtes, lui a permis de continuer le développement et l'application d'une politique de gestion des stocks de poisson. La baisse graduelle des prises permises aux bateaux étrangers, la gestion et la protection des stocks de poisson devraient permettre une augmentation des prises potentielles pour les pêcheurs québécois au cours des prochaines années.

Les statistiques sur les revenus des pêcheurs, la valeur ajoutée par la transformation et la commercialisation ne nous permettent pas de faire un examen complet du secteur des pêches. Cependant, la qualité de celles concernant les captures, la flotte et l'emploi illustre bien l'évolution du secteur. Certaines données étant aussi disponibles au niveau régional, nous examinerons donc la participation des agents économiques des territoires où sont concentrées les activités de ce secteur.

1.1 La place du Québec dans les pêches de l'Est du Canada

Le Canada vient au 4e rang parmi les pays exportateurs des produits de la pêche avec des exportations dont la valeur atteignait 442 millions de dollars en 1975. Les captures totales dans l'Est du Canada atteignaient, en 1976, près d'un million de tonnes[1], et leur valeur au débarquement $224 millions. Comme le montre le tableau 1, le Québec occupe l'avant-dernière place dans le secteur des pêches de l'Est du Canada. Après avoir obtenu 10,6% des captures faites en 1971, sa participation a diminué à 4,8% en 1976. Durant cette même période, la valeur au débarquement a cependant été relativement stable.

---

1. Quand il s'agit de tonnes métriques, le texte l'indique.

Tableau 1

La répartition en pourcentage des captures et de leur valeur dans l'Est du Canada, 1966, 1971, 1975, 1976

	Nouvelle-Écosse		Nouveau-Brunswick		Île-du-Prince-Édouard		Québec		Terre-Neuve	
Année	Captures nominales	Valeur au débar-quement	Captures nominales	Valeur au débar-quement	Captures nominales	Valeur au débar-quement	Captures nominales	Valeur au débar-quement	Captures nominales	Valeur au débar-quement
1966	40,6	49,2	16,0	11,0	2,9	6,5	7,1	6,9	33,4	26,4
1971	31,7	44,6	15,1	12,1	4,3	7,8	10,6	7,9	38,3	27,6
1975	44,3	48,5	15,0	13,3	2,0	6,5	7,0	7,7	61,7	24,0
1976	41,8	47,6	13,0	11,1	1,9	5,7	4,8	6,7	38,5	28,9

Source: *Revue statistique annuelle des pêches canadiennes, 1955-1976*, vol. 9, Pêches et Environnement Canada

1.2 L'industrie des pêches maritimes: une industrie régionale

Le tableau 2 montre l'importance relative des territoires marins dans les captures et la valeur au débarquement pour les années 1975 et 1976.

L'importance économique du secteur de la pêche pour les territoires de Gaspé, des Îles-de-la-Madeleine et de la Basse-Côte-Nord est indéniable. Environ 50% de la population active des Îles-de-la-Madeleine travaille dans le secteur de la pêche. Cette proportion atteint 70% sur la Basse-Côte-Nord et environ 30% dans le territoire de Gaspé.

De fait, en 1971, on dénombrait 252 communautés en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord dans lesquelles résidaient des pêcheurs. De ce nombre, 112 communautés étaient considérées comme des communautés de pêche c'est-à-dire, des communautés dont les pêches constituaient la principale source d'emploi du milieu.

Bien entendu, toutes ces petites communautés n'ont pas, du point de vue des pêches maritimes, la même importance. Il peut très bien arriver qu'une communauté dont le volume des débarquements est petit soit plus dépendante de la pêche qu'une communauté dont le volume des débarquements est plus élevé. Par exemple, Blanc-Sablon est certes plus dépendante de la pêche que Matane.

De plus, la présence de la pêche artisanale augmente sûrement l'attrait touristique des localités où elle se pratique.

1.3 Les indicateurs généraux

Dans cette section on veut présenter l'évolution du secteur de la pêche à l'aide de quelques indicateurs: les captures, la flotte et l'emploi.

1.3.1 Les captures

La surexploitation de la ressource, jusqu'à l'établissement récent d'un plan de gestion, a entraîné une diminution considérable des captures dans l'Est du Canada. Trois espèces importantes pour le Québec ont surtout subi les contrecoups de cette surexploitation: le hareng, le sébaste et la morue.

Comme l'indique le tableau 3, après les prises volumineuses des années 1966 à 1971, il y eût, au cours des cinq dernières années, un déclin marqué dans les captures de poisson. En 1976, le volume global des prises était de 83,7 millions de livres. En 1971, il était de 240,1 millions de livres. Nous constatons cependant une reprise en 1977 avec captures de près de 110 millions de livres.

Tableau 2

Quantité et valeur du poisson pêché par territoire, 1975, 1976

Territoire	1975 Quantité ('000 lbs)		1975 Valeur ($'000)		1976 Quantité ('000 lbs)		1976 Valeur ($'000)	
Gaspésie[a]	70 029,4	(60,1%)	7 892,0	(54,6%)	56 442,3	(67,4%)	8 971,8	(60,0%)
Îles-Madeleine	33 518,2	(28,8%)	4 058,8	(28,1%)	14 543,5	(17,4%)	3 286,9	(22,0%)
Côte-Nord[b]	11 293,4	(9,7%)	1 772,7	(12,3%)	19 603,1	(12,7%)	2 129,7	(14,2%)
Bas-St-Laurent[c]	1 645,9	(1,4%)	728,4	(5,0%)	3 110,1	(2,5%)	567,9	(3,8%)
TOTAL	116 486,9	(100,0%)	14 451,9	(100,0%)	83 699,0	(100,0%)	14 956,3	(100,0%)

Source: *Statistiques des pêches maritimes du Québec - 1976*
Bureau de la statistique du Québec

a) Comprend les comtés de Matane, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud et Bonaventure.
b) Comprend les comtés de Charlevoix, Saguenay, Duplessis et l'Île d'Anticosti.
c) Comprend les comtés de l'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Rimouski.

Tableau 3

Les débarquements de poisson et leur valeur

	1966	1971	1976	1977
Quantité ('000 lbs)	144 464	240 095	83 699	109 951
Valeur ($'000)	6 694	10 298	14 956	20 110

Source: *Statistiques des pêches maritimes du Québec*, Bureau de la statistique du Québec

1.3.2 Les pêcheurs

Le nombre de pêcheurs au Québec, de 1966 à 1975, a eu tendance à augmenter rapidement. De 3 703 qu'ils étaient en 1966, ils atteignaient 5 092 en 1970 et 6 460 en 1975; cependant selon les critères de la direction générale des Pêches maritimes, environ 3 000 pêcheurs étaient qualifiés de professionnels en 1977. Le tableau 4 donne la répartition régionale du nombre de pêcheurs. On constate que pour les cinq dernières années il y a eu une augmentation du nombre de pêcheurs dans tous les territoires maritimes du Québec, sauf aux Îles-de-la-Madeleine.

Tableau 4

Nombre de pêcheurs par territoire maritime 1966-1975

Territoire maritime	1966	1971	1974	1975
Bas-St-Laurent	147	119	124	226
Matane	112	100	142	238
Gaspé	1 078	1 704	2 080	2 699
Bonaventure	476	708	659	705
Côte-Nord	967	1 490	1 824	1 772
Îles-de-la-Madeleine	923	1 131	874	820
TOTAL:	3 703	5 252	5 703	6 460

Source: *Pêche commerciale*, Bureau de la statistique du Québec

Cette augmentation du nombre de pêcheurs malgré une baisse des captures peut s'expliquer par une généralisation de l'immatriculation des navires de pêche, l'augmentation du prix du poisson et la baisse d'activités de d'autres secteurs économiques qui occasionne des déplacements de main-d'oeuvre vers le secteur des pêches.

Cependant, comme le montre le tableau 5, cette augmentation du nombre de pêcheurs ne signifie pas nécessairement que l'effort de pêche ait lui aussi augmenté. La proportion des pêcheurs pratiquant la pêche pendant plus de cinq mois étant passée de 55% en 1971 à 30% en 1974, il se pourrait bien que l'effort de pêche, malgré l'augmentation du nombre de pêcheurs, ait diminué ou au mieux, soit resté constant. Pour beaucoup de pêcheurs, la pêche ne constitue qu'un revenu d'appoint; cependant quand la ressource est abondante, ils y consacrent plus de temps.

Tableau 5

Nombre de pêcheurs selon la durée de leur emploi
Québec, 1966, 1971, 1974

	1966		1971		1974	
À plein temps	Aucun		Aucun		31	(0,6%)
À temps partiel	2 351	(63,5%)	2 928	(55,7%)	1 669	(29,3%)
Intermittents	1 352	(36,5%)	2 324	(44,3%)	4 003	(70,1%)
TOTAL	3 703	(100,0%)	5 252	(100,0%)	5 703	(100,0%)

Source: *Revue statistique annuelle des pêches canadiennes, 1955-1976*, volume 9, Pêches et Environnement Canada

La durée de l'emploi est déterminée selon les normes suivantes:

plein temps: 10 mois et plus;

temps partiel: 5 à 10 mois;

intermittents: moins de 5 mois.

1.3.3. La flotte

Le nombre de bateaux québécois et leur valeur totale ont constamment augmenté depuis 1966. C'est ce que montre le tableau 6.

Tableau 6

Nombre et valeur des bateaux québécois, 1966-1975

	1966	1971	1974	1975
Nombre	2 942	3 343	3 636	4 013
Valeur ($'000)	12 336	13 314	18 768	22 546

Source: *Pêche commerciale*, Bureau de la statistique du Québec.

La forte augmentation de la valeur de la flotte entre 1971 et 1974 est due à l'apparition graduelle de nouvelles unités de 130 pieds, à un changement dans la façon de calculer cette valeur et à l'inflation. L'examen de la composition de la flotte (voir tableau 7) donne une idée plus exacte de la capacité de celle-ci. La très forte augmentation des bateaux de moins de 10 tonneaux est liée à l'augmentation du nombre de pêcheurs côtiers.

Tableau 7

Nombre de bateaux au Québec, selon le tonnage, 1966-1975

Type de bateau	1966	1971	1974	1975
Moins de 10 tonneaux				
À rames et collecteurs	777	464	257	311
Moins de 40 pieds	1 964	2 603	3 078	3 387
40 pieds et plus	14	18	24	30
Total:	2 755	3 085	3 359	3 728
Plus de 10 tonneaux				
10 à 24 tonneaux	80	126	150	157
25 à 99 tonneaux	87	97	100	104
100 à 150 tonneaux	12	18	14	14
150 tonneaux et plus	8	17	13	10
Total:	187	258	277	285
Grand total:	2 942	3 343	3 636	4 013

Source: *Pêche commerciale*, Bureau de la statistique du Québec.

De façon générale, la chute des captures a entraîné une faible augmentation des navires à fort tonnage et un faible taux de renouvellement de la flotte.

1.3.4 La transformation

Le Québec comptait 45 établissements de transformation de produits marins en 1975. Le nombre d'emplois dans ces établissements a peu varié.

Durant les dix dernières années, l'emploi annuel (hommes/année) s'est maintenu entre 1 250 et 1 480. En 1975, on estimait à 35% la proportion des employés de sexe féminin. Le revenu moyen par employé a augmenté continuellement mais est resté à un niveau relativement faible.

Tableau 8

Emploi annuel et salaires dans les entreprises de pêche du Québec 1966-1975

	1966	1971	1974	1975
Emploi	1 251	1 480	1 275	1 365
Salaires totaux ($'000)	2 497,4	4 495,2	7 135	9 084
Salaires moyens par employé $	1 988	3 030	5 596	6 655

Source: Direction générale des Pêches maritimes.

Cependant, le salaire moyen par employé ne décrit pas l'état des revenus de plusieurs des employés de ces établissements qui ne travaillent que quelques mois par année.

Le fait que l'emploi dans les usines de transformation soit saisonnier apparaît clairement à la lecture du tableau 9 qui fournit aussi la répartition régionale de ces emplois. On constate que plus de 85% des emplois sont dans les usines localisées dans les territoires de Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine.

1.4 L'organisation des pêcheurs

La Fédération des Pêcheurs Unis du Québec constitue le regroupement de pêcheurs le plus important au Québec; elle compte environ 800 pêcheurs. Cette fédération a réussi à se donner une structure bien intégrée d'exploitation, de transformation et de commercialisation de la pêche. Les associations regroupant les pêcheurs-coopérateurs sont probablement les mieux structurées du territoire. Il y a aussi de nombreuses associations non coopératives qui sont très actives localement.

Tableau 9

Emploi dans les entreprises de pêche du Québec, 1975

Territoire	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Matane	23	26	20	43	40	56	59	60	57	51	45	11
Gaspé	96	96	114	243	912	934	1 012	996	940	828	656	298
Bonaventure	44	44	44	42	145	175	185	173	159	122	70	32
Côte-Nord	10	10	10	17	46	133	160	158	134	108	88	12
Îles-de-la-Madeleine	291	69	104	362	1 167	995	862	585	436	327	275	274
Total:	464	245	292	707	2 310	2 154	2 278	1 972	1 726	1 436	1 134	627

Source: *Pêche commerciale*, Bureau de la statistique du Québec.

CHAPITRE 2

La ressource

LA RESSOURCE

La surexploitation de la ressource par les navires étrangers et canadiens au cours des dernières années a entraîné une diminution considérable des captures. L'extension de sa juridiction à 200 milles de ses côtes a permis au gouvernement canadien, dans le but de reconstituer les stocks de poisson, de continuer à développer sa politique de gestion et de protection de la ressource, entre autre, en limitant le nombre de prises permises.

2.1 L'exploitation de la ressource

L'effort de pêche a porté presqu'exclusivement sur les espèces du golfe Saint-Laurent. Plusieurs de ces espèces étant migratrices, la surexploitation qui en a été faite, tant dans le golfe qu'en dehors, ne pouvait avoir comme effet qu'une diminution des stocks. Les espèces les plus touchées furent le hareng, le sébaste et la morue qui sont pour le secteur des pêches québécoises d'une très grande importance économique.

Le hareng était capturé le plus souvent pour être transformé en farine et entrait donc peu dans l'alimentation humaine. Les mesures prises par le gouvernement canadien, en 1976, en vue d'inciter les producteurs canadiens à s'orienter vers des produits pour la consommation humaine ont permis d'atténuer la pression sur cette ressource.

Le sébaste qui, à la fin des années 1960, était encore abondant, est rare aujourd'hui. Les pêcheurs du Québec retiraient à un moment donné, le quart de leurs revenus de la pêche de cette espèce.

La morue du sud[1] qui avait de plus en plus de difficultés à migrer dans le détroit de Cabot à la suite des captures effectuées par les chalutiers étrangers et canadiens, a été lourdement affectée par la surexploitation. Les effets de la diminution des stocks de morue jusqu'en 1976 ont été grands pour les pêcheurs québécois: 25% de la valeur de leurs captures provenait traditionnellement de cette espèce. En 1977, on a assisté à une remontée des captures qui semble vouloir se maintenir.

À partir de 1971, les captures de homard, de crabe et de crevette n'ont fait qu'augmenter.

---

1. Un autre stock de morue exploité au Québec vient du nord en entrant par le détroit de Belle-Isle.

Tableau 10

Évolution des captures des principales espèces, 1967-1977 ('000 lbs)

Espèce	1967	1971	1976	1977
Morue	45 145	56 493	31 634	43 808
Sébaste	60 910	64 466	15 209	20 087
Plie	8 968	8 284	7 144	10 397
Hareng	64 555	95 984	9 275	8 711
Pétoncle	—	437	324	120
Homard	3 311	2 443	2 879	3 163
Crabe	—	1 819	3 297	4 593
Crevette	—	962	5 383	6 902
Autres	7 500	9 207	8 555	12 170
Total	190 389	240 095	83 700	109 951

Source: *Statistiques des pêches maritimes du Québec*, Bureau de la statistique du Québec.

La rareté de la ressource entre 1971 et 1976 a influencé le type de pêche pratiqué au Québec. Dans le passé, la pêche hauturière maintenait entre les deux-tiers et les trois-quarts sa contribution aux captures totales du Québec. La fixation de quotas a eu pour effet d'abaisser à 57,2% la part de cette pêche dans la valeur totale au débarquement en 1976.

La capture de crevettes a fait progressivement de Matane un centre de captures hauturières. Par contre, dans Bonaventure, le départ d'une société de pêche et les difficultés éprouvées par celle qui l'a remplacée ont fait passer cette part des captures de 80% en 1968 à 26% en 1976.

Sur la Côte-Nord, le départ de deux gros bateaux a diminué l'importance de la pêche hauturière dans ce territoire.

Aux Îles-de-la-Madeleine, c'est la diminution des captures côtières de hareng qui est la raison principale du maintien de la part relative des captures hauturières, même en période de rareté. L'arrivée à Gaspé, en 1969, d'une société spécialisée dans la pêche et la transformation du hareng en farine explique la montée de la part de la pêche hauturière de 62 à 81% en 1975. L'épuisement des stocks (voir tableau 10) a entraîné le départ de cette société en 1976.

Tableau 11

Pourcentage des captures hauturières dans les captures totales Québec et territoires maritimes, 1968-1976

Année	Matane	Gaspé	Bonaventure	Côte-Nord	Îles-de-la-Madeleine	Québec
1968	0,4	62,1	79,3	40,8	66,9	67,2
1970	59,8	81,2	76,2	47,9	72,0	75,6
1972	57,9	83,0	78,4	34,3	67,2	72,7
1974	76,0	78,0	49,0	32,3	68,3	67,4
1975	78,7	81,2	58,0	47,2	78,7	74,5
1976	82,0	69,2	26,7	25,6	60,6	57,2

Source: Direction générale des Pêches maritimes.

2.2 Les prix moyens au débarquement

Les tableaux 12 et 13 donnent l'évolution et l'indice des prix moyens au débarquement d'une livre de poisson pour les espèces les plus importantes, au Québec.

Par rapport à 1971, les prix moyens au débarquement de la morue, du sébaste et de la plie ont presque triplé, alors qu'ils ont quadruplé pour le turbot et le hareng. Les prix de la crevette et du homard ont augmenté beaucoup moins rapidement que ceux des autres espèces.

Une hausse aussi rapide des prix pour les principaux produits marins aura certes des incidences sur la demande. Par exemple, il est possible de prévoir, dès maintenant, que le marché traditionnel du hareng fumé, dans les Antilles, ne pourra pas supporter le niveau des prix actuels pour ce produit.

La demande de produits marins sera aussi affectée par le prix des autres sources d'alimentation. Il est à craindre que certaines viandes, telle la volaille, deviennent très bientôt un substitut si ce n'est déjà fait.

Tableau 12

Prix moyen au débarquement d'une livre de poisson, Québec, 1966-1977

Espèce	1966 $	1971 $	1975 $	1976 $	1977 $
Morue	0,041	0,052	0,141	0,148	0,159
Merluche	0,020	0,029	0,062	0,075	0,071
Sébaste	0,029	0,034	0,052	0,064	0,085
Flétan	0,231	0,292	0,430	0,985	1,059
Plie	0,034	0,042	0,085	0,099	0,109
Turbot	0,020	0,027	0,079	0,107	0,117
Hareng	0,007	0,014	0,030	0,057	0,054
Maquereau	0,032	0,037	0,040	0,064	0,060
Saumon	0,664	0,990	1,256	1,511	1,735
Éperlan	0,098	0,103	0,132	0,139	0,163
Crevette	0,200	0,181	0,261	0,319	0,332
Homard	0,516	0,766	1,139	1,181	1,230
Crabe	0,040	0,080	0,168	0,198	0,226
Pétoncle	0,399	1,046	1,437	1,846	1,648

Source: *Statistiques des pêches maritimes du Québec*, Bureau de la statistique du Québec.

Tableau 13

Indice du prix moyen au débarquement d'une livre de poisson, Québec, 1966-1977 (1971 = 100)

Espèce	1966	1971	1975	1976	1977
Morue	78,9	100,0	271,2	284,6	305,8
Sébaste	85,3	100,0	152,9	188,2	250,0
Plie	81,0	100,0	202,4	235,7	259,5
Turbot	74,1	100,0	292,6	396,3	433,3
Hareng	50,0	100,0	214,3	407,1	385,7
Crevette	110,5	100,0	144,2	176,2	183,4
Homard	67,4	100,0	148,7	154,2	160,6

Source: Direction générale des Pêches maritimes.

2.3 Les perspectives à court et à moyen termes

Une gestion de la ressource liée à d'autres facteurs amènera, à court terme, une augmentation des captures. Cette gestion se fait par le contrôle du total des prises admissibles (TPA). Les estimations (en tonnes métriques) qui ont été faites pour les années à venir sont les suivantes[1]:

Le poisson de fond

En 1977, les TPA des principales espèces traditionnelles de poisson de fond (morue, sébaste, aiglefin, plie du Canada, plie grise, flétan du Groenland, limande à queue jaune et goberge), s'élèvent à 709 000 tonnes. La part canadienne est de 428 000 tonnes. En 1974, les prises canadiennes pour ces espèces ont été de 381 000 tonnes et en 1976 de 435 000 tonnes. Ces chiffres n'incluent pas les 25 000 à 30 000 tonnes de divers poissons non contrôlés, mais pêchés.

Selon les estimations, les TPA des principales espèces de poissons de fond pêchées traditionnellement par le Canada devraient être de 783 000 tonnes en 1980, 864 000 en 1982 et 968 000 en 1985. Si on tient compte des diverses espèces de poisson de fond non contrôlées mais également pêchées par le Canada, les prises potentielles pourraient atteindre 868 000 tonnes en 1980, 950 000 tonnes en 1982 et 1 070 000 tonnes en 1985. Les prises totales de poisson de fond de l'Atlantique seraient alors environ 2,5 fois plus élevées qu'en 1976.

Pour la morue, le TPA de 1977 est de 352 000 tonnes métriques. Pour assurer un rétablissement rapide de stocks et de plus grandes disponibilités pour les pêcheurs côtiers, on prévoit des TPA de 430 000 T en 1980, 497 000 T en 1982 et 590 000 T en 1985. Les stocks du nord-est de Terre-Neuve et du Labrador et ceux du sud du golfe Saint-Laurent montrent déjà certains signes de rétablissement. La disponibilité du poisson pour les pêcheurs côtiers devrait augmenter considérablement au cours des prochaines années. Si l'on maintenait l'effort de pêche et la technologie de 1977, on pourrait s'attendre à des prises côtières de l'ordre suivant:

1980 = 90 000 à 113 000 T (tonnes métriques)

1982 = 107 000 à 128 000 T (tonnes métriques)

1985 = 124 000 à 143 000 T (tonnes métriques)

En 1974, les prises de la pêche côtière étaient de 36 000 T.

En 1977, les TPA de tous les stocks de **sébaste** atteignaient 134 000 T. Dû à la lenteur de la reconstitution des stocks pour cette espèce, ces TPA ne devraient pas augmenter d'ici 1985.

---

1. Les estimations des prises totales admissibles fournies dans cette section pour les prochaines années, proviennent d'une brochure publiée par le ministère des Pêches et de l'Environnement Canada en décembre 1977 et intitulée *Perspectives concernant les ressources de la Côte atlantique - 1978 à 1985.*

Le TPA des **poissons plats**, en 1977, s'élèvaient à 135 000 T. Il devrait augmenter lentement pour atteindre 152 000 T en 1985. Les prises de poissons plats du golfe Saint-Laurent (plie du Canada, plie grise, limande à queue jaune et plie rouge) devraient passer de 17 500 T en 1977 à 9 200 T en 1980, et atteindre 11 200 T en 1985.

Pour le poisson pélagique

Dans les eaux de Terre-Neuve et dans le golfe Saint-Laurent, les prises de **hareng** ont été de 33 000 T en 1975. La baisse est due en grande partie à la diminution des stocks du sud du golfe. Tous les stocks de hareng des eaux de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent sont entièrement exploités. On prévoit une augmentation des prises dans le sud du golfe Saint-Laurent. Elles devraient atteindre 75 000 T d'ici 1980. Au cours de la prochaine décennie, le total des prises de hareng de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent devrait varier entre 100 000 et 110 000 T.

Dans la zone de pêche du plateau continental néo-écossais, les prises ont varié entre 164 000 et 192 000 T de 1970 à 1976. Le total des prises annuelles de hareng dans cette zone devrait être de l'ordre de 160 000 T de 1978 à 1985.

De façon générale, les prises de **maquereau** devraient augmenter par suite de la réduction de l'effort de pêche des bateaux étrangers pendant la période hivernale. On prévoit une augmentation des prises totales dans l'Atlantique nord-ouest. Elles devraient passer de 105 000 T en 1977 à 190 000 T au début des années 1980. Étant donné que ce stock traverse la limite canadienne, il est cependant impossible de prévoir la quantité qui sera pêchée dans la zone canadienne.

Le **capelan** sert d'abord à satisfaire les besoins en alimentation de la morue, des cétacés et des phoques. À la suite de l'augmentation du stock de ces espèces, on peut s'attendre à une baisse des prises de capelan. On prévoit que le TPA de capelan passera de 500 000 T en 1978 à 250 000 T au début des années 1980.

Les invertébrés

Dans le sud du golfe Saint-Laurent, les stocks côtiers de **pétoncle** géant sont surexploités. On prévoit une forte réduction des prises à court terme.

Dans le golfe Saint-Laurent, les principaux territoires de pêche de la **crevette** sont le Chenal d'Esquiman, le Chenal d'Anticosti et le territoire de Sept-Îles. Le stock de Sept-Îles aurait atteint un pourcentage optimal d'exploitation, car 40% de la biomasse est actuellement pêchée. Les stocks d'Esquiman et ceux du sud d'Anticosti pourraient être exploités davantage. Au total, le rendement des stocks de crevette du golfe Saint-Laurent pourrait être de 8 000 T par année.

On a identifié plusieurs zones appropriées à la pêche de la crevette dans la Baie d'Ungava et la côte nord-est du Labrador, mais on ne possède pas de renseignements pour faire des prévisions sur le volume des stocks.

La presque totalité des débarquements du **crabe des neiges** provient de la région sud du golfe, soit dans la Baie-des-Chaleurs et les dépressions des bancs de l'Orphelin et de Bradelle. On constate une baisse des rendements depuis 1969. On ne prévoit pas d'augmentation des débarquements totaux dans le sud du golfe d'ici 1983. Dans l'estuaire maritime et au nord du golfe, le volume de la ressource est inconnu. On sait cependant qu'il est beaucoup moins important que celui du sud.

Les phoques

La population de phoques du Groënland a été la première à être contrôlée. Les TPA de 1977 et de 1978 sont de 170 000 et de 180 000 unités, pour l'Atlantique nord-ouest. La population actuelle compte environ 1,3 million d'animaux (les petits non inclus) et produit annuellement 310 000 à 350 000 petits. Dans le cadre du plan de gestion actuel, la production de petits devrait se situer entre 360 000 et 380 000 en 1983. À long terme, la chasse pourra augmenter de l'ordre de 25%.

Le TPA du phoque à capuchon est de 15 000 unités pour 1977 et 1978. La population augmente et pourrait supporter des prises futures plus élevées.

Le tableau 14 fournit, pour les principales espèces de poisson et pour certaines zones, les prévisions jusqu'en 1985 du total des prises admissibles.

Le tableau 14 montre bien qu'il y aura, au cours des dix prochaines années, une augmentation des captures de presque toutes les espèces dans le golfe Saint-Laurent et sur la Côte de l'Atlantique. Cependant, les TPA sont fixées de façon globale et incluent ainsi la part des captures étrangères. Bien que ces captures diminuent, elles restent importantes pour certaines espèces, par exemple la morue ou, en 1977, les étrangers ont pêché 175 000 T, soit 50% des prises totales de morue. Cette proportion ne devrait pas dépasser 40% en 1978. La part des prises étrangères, par espèce, est négociée au niveau international. Toujours pour la morue, les prises des navires étrangers dans le golfe Saint-Laurent ont été de 20 000 T en 1977, soit 25% des captures de cette espèce dans cette zone.

De plus, le volume des captures disponible pour les pêcheurs canadiens n'est pas réparti par province, laissant ainsi libre cours au jeu de la concurrence. Par exemple, la morue capturée en hiver à la sortie du golfe limite les stocks printaniers à l'intérieur du golfe où se situe la plus grande partie des activités des pêcheurs québécois.

D'autres espèces pourraient faire l'objet d'une exploitation accrue au cours des prochaines années. Cependant les volumes des stocks sont souvent mal connus ou encore les usines de transformation ne sont pas équipées pour les traiter.

Tableau 14

Prévisions des ressources — Côte atlantique
1978-1985
(en milliers de tonnes métriques)

Espèce	Zones	Total des prises admissibles prévues (TPA)								
		1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Morue	2 + 3	267,0	235,0	260,0	302,0	338,0	369,0	397,0	425,0	451,0
	4VWX	14,5	14,5	25,6	26,5	26,7	27,8	28,7	30,5	32,7
	4RST	70,0	82,0	94,0	101,0	101,0	100,0	102,0	105,0	106,0
Sébaste	2 + 3	96,0	100,0	97,0	94,0	93,0	93,0	92,0	92,0	93,0
	4VWX	20,0	20,0	25,0	25,0	25,0	25,0	30,0	30,0	30,0
	4RST	18,1	18,0	16,0	14,0	15,0	15,0	14,0	14,0	13,0
Hareng	2 + 3	29,0	26,0	25,5	25,0	26,0	27,0	28,0	29,0	29,0
	4VWX	147,6	151,3	155,5	159,8	160,0	158,0	162,0	160,9	158,1
	4RST	72,0	74,0	76,0	83,0	83,0	83,0	83,0	83,0	83,0
Maquereau	3 + 4	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Poissons	2 + 3	135,0	136,0	140,0	145,5	149,5	150,0	150,0	152,0	152,0
plats	4VWX	28,0	14,0	16,0	16,0	18,0	18,0	20,0	20,0	23,0
	4RST	13,5	13,5	12,2	12,6	13,1	13,5	14,0	14,3	14,7
Capelan	2 + 3	500,0	500,0	375,0	350,0	300,0	275,0	250,0	250,0	250,0

Zones 2 + 3: Nord de Terre-Neuve, Côtes du Labrador et bancs de Terre-Neuve.
Zones 4VWX: Plateau continental « Scotian ».
Zones 4RST: Golfe Saint-Laurent.

Source: Pêches et Environnement Canada.

CENTRES DE PÊCHE DU QU

Direction générale des pêches maritimes, MIC – Québec, avril 1978

ÉBEC

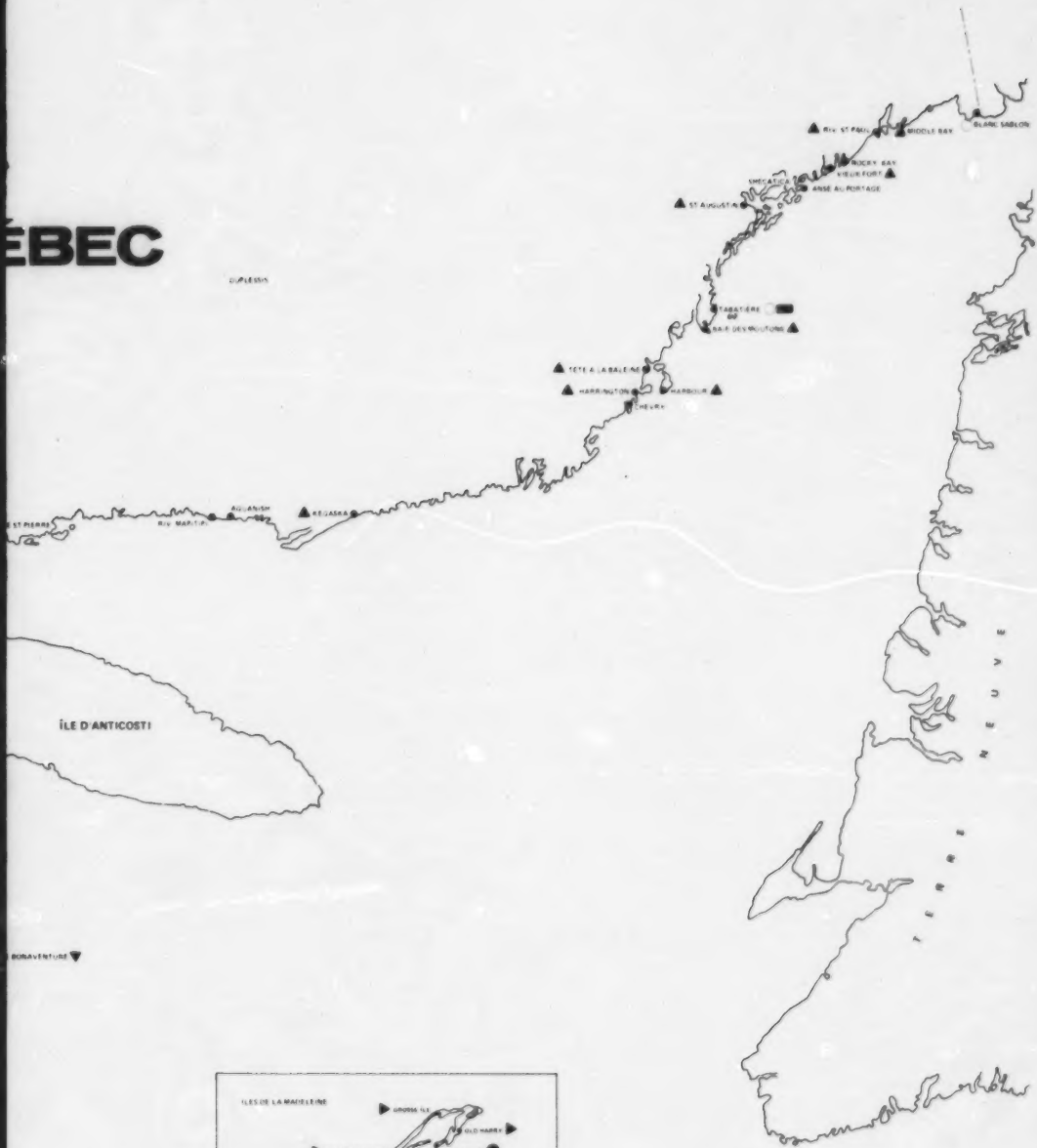
ÎLE D'ANTICOSTI

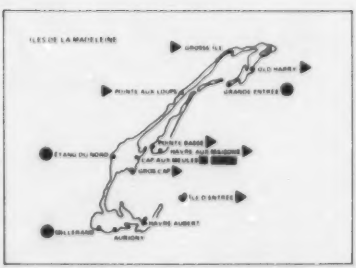
ÎLES DE LA MADELEINE
GROSSE ÎLE
OLD HARRY
POINTE BASSE
HAVRE AUX MAISONS
GROS CAP
ÎLE D'ENTREE
HAVRE AUBERT
AUBERGE

CHAPITRE 3

La flotte

LA FLOTTE

Une flotte adéquate est essentielle au rétablissement de l'industrie de la pêche. La baisse des captures, entre 1971 et 1976, a freiné le développement de la flotte. Les perspectives d'augmentation de la ressource, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, doivent nous amener à repenser le développement de nos navires.

3.1 Les particularités de la flotte

Pour faciliter l'analyse, nous avons regroupé les bateaux en trois catégories: la flotte de pêche artisanale, côtière et hauturière. Nous examinerons dans cette section, pour chaque catégorie, les particularités qui pourraient nous aider à faire des choix quant au développement de cette flotte.

La flotte de pêche artisanale

La pêche artisanale se pratique avec des bateaux d'une longueur inférieure à 45 pieds. Le nombre de bateaux de cette flotte était d'environ 4 000 en 1976. Ces bateaux sont utilisés par 82% de l'ensemble des pêcheurs côtiers et ne permettent pas, habituellement, de pêcher pour une période de plus de cinq mois. La part relative des captures de ces bateaux par rapport au total de la flotte québécoise est passée de 25% en 1975 à 42% en 1976. Cette augmentation relative des prises est cependant attribuable en partie, à une baisse plus accentuée des captures de la flotte de pêche hauturière.

La flotte de pêche côtière

Nous entendons, ici, par pêche côtière, celle qui est pratiquée par les bateaux de 45 à 65 pieds. Au nombre de 103, en 1976, ces bateaux, habituellement la propriété des pêcheurs, ont débarqué 35 millions de livres de poisson, soit 40% du total.

Le meilleur rendement au niveau des débarquements par unité est fourni par les bateaux de 60 et de 65 pieds qui constituent, de ce fait, l'ossature de la flotte québécoise.

La flotte de pêche côtière est particulièrement touchée par le problème du vieillissement des bateaux qui ont, en général, une durée moyenne de vie utile de 15 ans. En 1976, 76 des 96 chalutiers de plus de 45 pieds financés par l'État, avaient plus de 10 ans. L'approvisionnement futur des usines de transformation est menacée si cette flotte n'est pas renouvelée. Ceci est particulièrement vrai en Gaspésie où deux usines importantes sont approvisionnées essentiellement par ces chalutiers.

La flotte de pêche hauturière

En 1976, les producteurs de produits marins étaient propriétaires de 22 bateaux de plus de 65 pieds qui forment la flotte hauturière. Le volume de leurs débarquements passait d'environ 35% en 1975 à 18% en 1976 illustrant bien la perte de leur importance relative. La rentabilité de cette flotte exige des volumes très élevés de prise par unité de production.

Le Québec ne possède pas encore une flotte de grande pêche qui lui permettrait d'étendre ses activités de pêche en dehors du golfe Saint-Laurent.

3.2 La répartition régionale de la flotte

La répartition des différents types de bateaux par région fournit un aperçu de la pêche pratiquée dans ces mêmes régions.

L'examen du tableau 14 confirme la présence marquée des petits navires dans la flotte du Québec et l'importance de la pêche côtière. Ce tableau montre aussi l'importance aux Îles-de-la-Madeleine des bateaux de 10 à 25 tonneaux et la concentration, en Gaspésie, des bateaux à fort tonnage. Il souligne de plus l'importance marquée de la pêche côtière sur la Côte-Nord.

Tableau 15

Nombre d'unités par type d'embarcation, 1974

Territoire	Moins de 10 tonneaux	10 à 27,9 tonneaux	Plus de 25 tonneaux	Total
Bas-Saint-Laurent	87 (93,5%)	2 (2,2%)	4 (4,3%)	93 (100%)
Matane	110 (93,2%)	4 (3,4%)	4 (3,4%)	118 (100%)
Gaspésie	714 (84,4%)	57 (6,7%)	75 (8,9%)	846 (100%)
Bonaventure	245 (84,2%)	27 (9,3%)	19 (6,5%)	291 (100%)
Îles-de-la-Madeleine	335 (80,9%)	59 (14,2%)	20 (4,8%)	414 (100%)
Côte-Nord	1866 (99,7%)	1	5 (0,3%)	1872 (100%)
TOTAL	3357 (92,4%)	150 (4,1%)	127 (3,5%)	3634 (100%)

Source: *Pêches commerciales*, 1974, Bureau de la statistique du Québec

3.3 La profitabilité de la flotte

Une analyse sur dix ans de la profitabilité moyenne des chalutiers pratiquant la pêche du poisson de fond, fait ressortir trois périodes:

— La période 1966-1968 où le rapport profits/ventes est élevé pour toutes les catégories de bateaux pour lesquelles les chiffres sont disponibles.

— La période 1969-1971 où les profits sont minces et où il y a même des pertes, à l'exception des chalutiers de 60 pieds qui, contrairement aux autres, ont bénéficié d'une prime à la productivité.[1]

— La période 1972-1975 où les profits ont été généralement bons pour toutes les catégories, sauf pour les cordiers de 60 pieds et les chalutiers de 82 pieds.

Entre 1966 et 1975, si une analyse similaire est faite par type de bateau, on constate que ce sont les chalutiers de 60 et 65 pieds qui sont les plus rentables. Durant cette période, par dollar de vente, le bénéfice net moyen d'un chalutier de 60 pieds était de 7,5¢, celui d'un 65 pieds 5,7¢, celui d'un 82 pieds 2,7¢ et celui d'un 87 pieds 4,8¢.

Par cent livres de poisson pêché, les membres d'équipage des chalutiers de 60 pieds touchent des revenus nets moyens de $6,29, ceux des chalutiers de 65 pieds $5,29, ceux des chalutiers de 82 pieds $4,17 et ceux des chalutiers de 87 pieds $3,54.

D'autre part, le tableau 16 donne un aperçu de la rentabilité de la pêche côtière, en terme des revenus qu'elle apportait aux pêcheurs côtiers professionnels, en 1974.

Tableau 16

Revenus des pêcheurs côtiers professionnels, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, 1974

Genre d'embarcation	Pêcheurs	Revenu brut ($)	Revenu net ($)	Revenu net moyen ($)
18 à 29,9 pieds	71	501 251	213 170	3 002
30 à 34,9 pieds	53	457 115	169 849	3 205
35 à 40 pieds	19	216 973	80 989	4 263
40 à 44,9 pieds	24	282 585	90 691	3 779
45 pieds et plus	11	213 361	45 347	4 122
TOTAL	178	1 671 285	600 146	3 371

Source: Direction générale des Pêches maritimes

1. Programme de subvention du gouvernement provincial à l'effort de pêche côtière.

3.4 Les chantiers navals

Le Québec a les installations nécessaires pour satisfaire la demande de construction de bateaux et d'entretien de ceux qui sont en opération. Il existe 17 chantiers maritimes accrédités par la direction générale des Pêches maritimes qui construisent des bateaux de pêche de 35 pieds et plus. Quatre chantiers sont localisés en Gaspésie, sept aux Îles-de-la-Madeleine, deux à Lévis, deux à l'Île-aux-Coudres et deux à Sorel. Une diminution dans le nombre d'unités à construire a entraîné des difficultés économiques sérieuses pour plusieurs chantiers maritimes.

D'autre part, il y a aussi un nombre considérable d'artisans qui construisent des petits bateaux (moins de 35 pieds) pour eux-mêmes ou pour les pêcheurs locaux.

Quant aux ateliers de réparation de différentes natures (moteurs, appareils électroniques, électricité, etc.), on en dénombre quelques-uns en région. Cependant, leur absence pourrait, dans certains cas, comme par exemple sur la Basse-Côte-Nord, être un frein à l'utilisation efficace de la flotte.

3.5 Les perspectives de développement

De 1971 à 1976, les captures diminuant d'année en année le développement de la flotte s'est fait dans un contexte d'incertitude.

Les prévisions concernant le rétablissement des stocks de poisson, l'extension de la juridiction canadienne sur les pêches à 200 milles des côtes qui permettra de réduire les prises des bateaux étrangers, laissent cependant présager de fortes possibilités de reprise des pêches. Déjà en 1977, il y a eu une forte augmentation des captures. Il faut donc maintenant, à la lumière des faits nouveaux, se pencher sur l'orientation du développement de la flotte. Entre autre, la possibilité pour le Québec de se doter d'une flotte de grande pêche mérite un examen sérieux.

La flotte de pêche artisanale

Le rôle de la pêche artisanale n'a pas toujours été suffisamment perçu. Ce rôle est davantage souligné par l'augmentation de sa part relative dans le total des prises, en 1976. Mais il est aussi très important dû au fait que cette pêche occupe le plus grand nombre de pêcheurs, permet le maintien d'un pluralisme occupationnel dans plusieurs localités maritimes rurales, constitue une source importante de revenu pour un grand nombre de familles, permet le soutien, sinon le développement, de pêches spécialisées (homard, saumon, moules, etc.), produit des débarquements d'une qualité excellente et demeure un attrait touristique certain.

La rentabilité socio-économique de cette pêche est difficile à mesurer, mais il faudra certes s'y pencher davantage au cours des prochaines années. La stratégie de développement de la flotte de pêche artisanale doit aussi tenir compte, et ce, plus fortement encore que pour les autres pêches, des particularités des territoires et même des communautés.

La flotte de pêche côtière

Les approvisionnements de certaines usines dépendent de l'effort de pêche de cette flotte. Elle est rentable, en particulier pour les chalutiers de 60 et 65 pieds et est constituée en partie de bateaux relativement polyvalents. Mais, l'incertitude au niveau du volume des prises a entraîné le non-renouvellement de bateaux devenus trop vieux. Le maintien même du nombre de bateaux de cette flotte exigera donc des investissements importants.

Les perspectives des captures étant favorables, les problèmes de renouvellement de cette flotte sont l'augmentation du coût d'achat des bateaux, la disponibilité des fonds et les modes de financement.

Pour être rentables, les unités de pêche doivent être adaptées aux particularités des territoires où elles sont utilisées: les fonds de pêche, les espèces pêchées et l'éloignement des zones de pêche.

La flotte de pêche hauturière

Les coûts de construction et d'opération des bateaux de cette flotte étant élevés, leur rentabilité exige donc des volumes importants de capture. Ceci explique le faible nombre de ces bateaux. Avec le même nombre de bateaux qu'en 1975, la forte diminution du volume des captures, en 1976, a entraîné une forte sous-utilisation de ces navires.

Malgré le rétablissement des stocks de poisson, il ne semble pas pour le moment que les prises permises soient assez élevées pour envisager une augmentation du nombre de ces navires.

C'est au niveau de la localisation de la flotte surtout que les décisions devront se prendre au cours des cinq prochaines années. On devra aussi examiner la possibilité de rentabiliser cette flotte en augmentant la polyvalence de ses bateaux.

La flotte de grande pêche

Le développement d'une flotte québécoise de grande pêche est une aspiration qui n'a jamais donné lieu à des réalisations concrètes. Ce développement a été entravé par un certain nombre de contraintes humaines, financières et récemment, biologiques.

Avec l'extension du contrôle de la ressource dans la zone de deux cents milles des côtes canadiennes et l'accroissement des prises totales admissibles pour la flotte canadienne, au cours des dix prochaines années, on peut envisager la venue d'une telle grande pêche au Québec. La présence de cette flotte assurerait une participation québécoise active à l'exploitation de la ressource hors du golfe Saint-Laurent et en particulier sur la côte du Labrador où les stocks de poisson sont en croissance rapide. L'augmentation des captures totales suite à la mise sur pied d'une telle flotte, pourrait permettre une utilisation plus grande des capacités de production des usines de transformation. Il ne semble pas, pour le moment, y avoir de problèmes pour écouler les produits de cette pêche.

Si le Québec veut participer à l'exploitation de la ressource dans la zone des 200 milles, il faudra alors prendre des décisions quant aux modalités de cette participation. Le développement d'une flotte de grande pêche comporte des risques et demande des investissements énormes et une main-d'oeuvre qualifiée.

Les équipages de la flotte

La qualification des pêcheurs est un facteur important pour l'avenir des pêches maritimes au Québec. Les connaissances exigées pour la pêche côtière, la pêche hauturière et la grande pêche sont nombreuses et de plus en plus complexes.

Les capitaines de bateaux du Québec sont habituellement compétents et expérimentés. Il faudra au cours des prochaines années faciliter le perfectionnement des pêcheurs pour étendre et garder le niveau de la qualité des équipages.

Il faudrait envisager la possibilité que les capitaines de bateaux pratiquant la pêche côtière et hauturière soient tous détenteurs d'un brevet décerné par l'Institut des pêches du Québec.

CHAPITRE 4

La transformation

LA TRANSFORMATION

La transformation des produits marins du Québec est assurée par environ 45 usines, presque toutes localisées en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord du Saint-Laurent. Ces usines emploient environ 1500 hommes-année impliquant une masse salariale de $7 à $8 millions. La valeur de leurs expéditions atteint près de 30 millions de dollars.

4.1 Les activités des entreprises de transformation

En 1976, la répartition, par comté, de ces entreprises était la suivante:

Matane	1	(produits frais et congelés);
Gaspé	17	(5 de produits frais et congelés, 10 de produits salés et séchés, 2 de produits en conserve);
Bonaventure	8	(4 surtout de produits frais et congelés, 4 de produits salés et séchés);
Îles-de-la-Madeleine	14	(2 de produits frais et congelés, 6 de produits fumés, 6 de produits en conserve);
Duplessis et Saguenay	6	(3 de produits frais et congelés, 2 de produits en conserve, 1 de produits salés et séchés).

Par ailleurs, la proportion de produits frais et congelés, par rapport à la production totale, se situait à environ 60%. Celle des produits salés, séchés, fumés et marinés était de 25% et celle des sous-produits d'environ 15%. Les conserves tiennent une place négligeable dans la production du Québec.

L'importance relative de la production des territoires maritimes du Québec, dans la transformation, était répartie en 1975 comme suit: Gaspésie et Bas-Saint-Laurent, 60%; Îles-de-la-Madeleine, 27%; Côte-Nord, 13%.

Le tableau 17 nous renseigne sur les taux d'utilisation des capacités des principales usines de transformation, par territoire. La forte diminution des captures a entraîné la baisse de ce taux jusqu'à 25%, en 1976, pour l'ensemble des usines du Québec. Cette faible utilisation des capacités existantes, en plus d'avoir des effets sur la rentabilité de certaines entreprises, a aussi amené un resserrement de crédit. Des entreprises n'ont donc pas les fonds de roulement qui permettraient plus de flexibilité dans les inventaires. Il s'ensuit souvent des ventes rapides et parfois à rabais.

4.2 L'emploi, les salaires et la valeur ajoutée

L'industrie de la transformation des produits marins a toujours constitué une source importante d'emploi en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Basse et Moyenne-Côte-Nord. De fait, en 1971, 13,6% des emplois de l'ensemble des industries secondaires de ces régions se retrouvaient dans l'industrie de la transformation du poisson. Si, à ce pourcentage, on ajoutait les emplois liés à la pêche proprement dite, c'est 21,2% des emplois de l'ensemble des industries primaires et secondaires qui se retrouveraient dans l'industrie de la pêche. Au niveau de certaines sous-régions, cette participation du secteur des pêches à l'emploi total est encore plus grande.

Le volume total de l'emploi est demeuré stable au cours des dernières années, l'industrie de la transformation fournissant environ 1500 emplois par année. Cependant, ces emplois sont saisonniers et leur nombre varie beaucoup au cours d'une même année.

La syndicalisation des employés (environ 50% des travailleurs), les hausses du salaire minimum et du prix des produits marins ont contribué, entre autres, à l'augmentation des salaires horaires dans cette industrie. En 1966, le salaire horaire moyen était de $1,14; en 1970, $1,53; en 1975, $2,71. Il a donc plus que doublé en dix ans; cependant ce salaire horaire reste peu élevé. Il faut souligner aussi un fort taux de roulement des employés de même que des difficultés dans le recrutement d'une main d'oeuvre qualifiée.

Il n'existe pas de données récentes sur la valeur ajoutée par l'industrie de la transformation. Pour illustrer la croissance de cette industrie et son importance au niveau régional, nous comparons dans le tableau 18, la valeur ajoutée par ce secteur avec celle du secteur des aliments et boissons.

Des données plus récentes quoiqu'incomplètes démontrent que la valeur ajoutée a tendance à se stabiliser par la suite.

4.3 La spécialisation des entreprises de transformation

Dans le contexte difficile d'un effondrement des captures, on aurait pu s'attendre à une diversification peut-être plus grande de la production des entreprises de transformation. Plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi cette diversification ne fut pas ce qu'elle aurait pu être. En premier lieu, les techniques de pêche ont peu évolué au cours des cinq dernières années, de sorte que les débarquements ont continué d'être orientés vers les espèces traditionnelles qui ont été les plus affectées par la baisse des captures. D'autre part, la confiance envers des marchés traditionnels a handicapé jusqu'à un certain point le développement de marchés nouveaux. La technologie des usines de transformation s'est aussi peu diversifiée.

Tableau 17

Taux d'utilisation de la capacité de transformation des principales entreprises de pêche du Québec, 1973, 1974, 1976 *

	Nombre d'usines			Capacité maximale de transformation **			Capacité utilisée ** (millions de livres)			Taux d'utilisation de la capacité		
Territoire	1973	1974	1976	1973	1974	1976	1973	1974	1976	1973	1974	1976
Matane	1	1	1	8,5	8,5	8,5	3,4	5,1	4,9	40,2	60,4	57,9
Gaspé	12	12	11	104,0	104,0	102,0	43,9	42,5	31,1	42,3	40,9	30,4
Bonaventure	1	1	1	30,0	30,0	30,0	8,1	2,7	4,0	27,0	8,9	13,2
Îles-de-la-Madeleine	2	4	6	50,0	60,5	63,5	40,0	25,8	11,0	80,0	42,7	17,3
Côte-Nord	—	3	3	—	17,5	17,5	—	5,7	4,7	—	32,4	26,6
TOTAL	16	21	22	192,5	220,5	221,5	95,4	81,8	55,7	49,5	37,1	25,0

SOURCE: Direction générale des Pêches maritimes

* La capacité de transformation a été déterminée à partir d'une enquête auprès des producteurs.
Dans les usines de poisson congelé, la capacité est basée sur une journée de 16 heures de travail et de 10 à 12 heures pour les autres.
La période de fonctionnement des usines varie entre 26 et 35 semaines, selon le mode de production et l'importance des usines.

** Il s'agit de produits bruts et non de produits finis.

Tableau 18

Comparaison de la valeur ajoutée par l'industrie de transformation du poisson avec celle de l'industrie des aliments et boissons, régions administratives de l'Est du Québec (01) et de la Côte-Nord (09)

	(1) Valeur ajoutée poisson (activité totale)	(2) Valeur ajoutée totale par employé, poisson	(3) Valeur ajoutée totale: aliments & boissons, 01 et 09	(4) Valeur ajoutée totale par emploi aliments	— (2)/(4)
1964	$ 3 608 000	$3 328	$10 253 000	$5 215	63,8%
1971	$12 464 000	$9 775	$22 380 000	$9 097	107,0%

Source: *Compilation spéciale*, Bureau de la statistique du Québec

Les avenues qui auraient pu permettre une diversification de la production n'ont pas été toutes explorées. Ainsi, certaines espèces relativement abondantes ont été peu exploitées commercialement. C'est le cas du capelan, du maquereau, de la poule-de-mer, de la raie, de l'encornet, etc. Il faut souligner, toutefois, que les prix reçus pour ces espèces, n'incitent pas les entreprises de pêche à les transformer.

4.4 Les perspectives de développement

C'est la baisse des captures, liée à une forte spécialisation au niveau des espèces traitées, qui expliquent le faible taux d'utilisation des capacités des usines de transformation.

L'augmentation de la production de ces usines est tributaire de l'orientation que prendra le développement de la flotte, suite à la croissance prévue des prises potentielles.

Bien qu'il faille tenir compte de particularités régionales, des caractéristiques de chacune de ces usines et de leur mode d'approvisionnement, certains correctifs pourraient permettre une meilleure utilisation de certaines entreprises de pêche. La concertation des entreprises, la diversification de la production et une transformation plus poussée de certains produits marins permettraient sans doute d'assurer une plus grande rentabilité des usines de transformation.

Les revenus et les conditions de travail des employés des usines de transformation devront sans doute continuer à être l'objet d'une attention particulière.

CHAPITRE 5

Les marchés et la commercialisation

LES MARCHÉS ET LA COMMERCIALISATION

L'écoulement des produits de la pêche ne semble pas être un problème. La demande intérieure per capita est faible, mais croissante. La demande extérieure devient de plus en plus forte. La commercialisation des produits marins ne cause aucun problème aux grosses entreprises de production. Il en va cependant autrement pour les petits établissements qui ont peu de pouvoir de négociation et ne peuvent se permettre de consacrer beaucoup d'efforts à cette activité.

5.1 La consommation canadienne

Au Canada, la consommation annuelle per capita des produits de la pêche est près de 13 livres. Le tableau 19 illustre la consommation des produits marins au Canada par rapport à celle des autres aliments.

Tableau 19

Consommation des produits marins et des viandes au Canada

Catégorie	Livres per capita par année
Poissons et crustacés (frais et congelés)	9,0
Préparations fumées, salées et marinées	0,8
Poissons et crustacés (en conserve)	3,1
TOTAL	12,9
Porc	55,3
Boeuf	84,0
Veau	4,5
Mouton et agneau	3,6
Viandes en boîte	4,7
Poulet	30,5
Dinde	10,0
	200,2

Source: Redma Associés Ltée. *Étude de la commercialisation du poisson frais et des crustacés du Québec, 1973.* (Étude commandée par le ministère de l'Industrie et du Commerce).

Cependant, la consommation de produits marins est légèrement plus élevée au Canada qu'aux États-Unis où elle n'atteint que 11 livres per capita. La consommation annuelle per capita est de 22 livres en Italie et 25 livres en France.

Les facteurs pouvant expliquer ce faible taux de consommation au Québec sont: la très faible disponibilité du poisson frais sur les marchés à forte densité de population, l'absence de traditions culinaires rattachées au poisson, le manque de promotion des produits marins, l'irrégularité des approvisionnements, la réticence des marchés d'alimentation à présenter convenablement des comptoirs de poisson et enfin, la qualité du produit.

Au Québec, on consomme environ 75 millions de livres de poisson par année, dont 47 millions de livres en produits frais et congelés, 6 millions de livres en produits marinés, saumurés et séchés et 23 millions de livres en produits en conserve. Il faut souligner que la partie comestible du poisson représente 50% du poids total.

Le Québec a produit, en 1975, 52,6 millions de livres de produits marins. Cette production était répartie principalement en produits frais (12,2 millions de livres), congelés (19,3 millions de livres) et, salés, séchés et désossés (8,3 millions de livres).

5.2 Les importations et les exportations

Les exportations québécoises[1] de poissons et autres produits de la pêche ont été de 36 millions de livres en 1976. En valeur, ces exportations atteignaient $20,7 millions. D'autre part, en 1975, les débarquements de produits marins au Québec atteignaient 38 millions de livres d'une valeur de $42 millions. Les tableaux 20 et 21 détaillent ces exportations et importations par produit.

Dans le contexte actuel de rareté de la ressource, les producteurs québécois ne rencontrent, pour le moment, aucune difficulté à écouler leur production. En général, dès la fin de la campagne de pêche, les produits marins du Québec sont déjà vendus en grande partie. Le niveau des inventaires dans les entrepôts frigorifiques étant faible, ceci élimine les frais élevés d'entreposage. L'établissement de la zone de pêche canadienne à deux cents milles a réduit l'effort de pêche de certains pays et fait augmenter la demande des produits marins.

Notons qu'une partie de la production des produits marins du Québec est exportée après une transformation très élémentaire. Des entreprises américaines spécialisées convertissent alors le bloc de poisson congelé sous forme de bâtonnets. Certaines entreprises de Montréal font ce genre de transformation mais elles sont essentiellement approvisionnées par les produits de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

---

1. Il s'agit d'exportations hors du Canada, chargées au Québec.

Tableau 20

Exportations de produits marins, Québec, 1975 *

	Quantité		Valeur	
	Livres	%	Dollars	%
Poissons frais réfrigérés	166 100	0,5	112 595	0,5
Poissons congelés	1 048 400	2,9	241 154	1,2
Poissons filets frais	130 400	0,4	110 638	0,5
Poissons filets congelés	11 422 900	31,5	6 554 518	31,7
Blocs de poisson frais congelé	2 218 900	6,1	1 063 813	5,1
Poissons salés, séchés, fumés	4 769 500	13,2	4 383 481	21,2
Poissons marinés vinaigrés	2 851 200	7,9	676 662	3,3
Mollusques et crustacés frais réfrigérés, congelés, bouillis	2 487 000	6,7	4 755 941	23,0
Crustacés en boîte	600 500	1,7	1 537 273	7,4
Autres produits de la pêche	55 450	0,2	60 403	0,3
Farine de poisson	10 476 600	28,9	1 194 902	5,8
TOTAL:	36 226 950	100,0	20 691 380	100,0

Source: Direction générale des Pêches maritimes.
* Il s'agit d'exportations hors du Canada chargées au Québec.

Tableau 21

Débarquements au Québec de produits marins provenant de l'extérieur* du Canada, 1975

Type de produits	Quantité		Valeur	
	Livres	%	Dollars	%
Poissons frais congelés	16 939 000	44,5	11 373 706	27,1
Poissons fumés	277 200	0,7	196 190	0,5
Poissons salés séchés	582 200	1,5	613 099	0,5
Poissons marinés	304 300	0,8	116 099	0,3
Poissons en boîte	4 618 600	12,1	4 447 656	10,6
Mollusques et crustacés frais congelés	9 610 800	25,6	20 370 947	48,5
Mollusques et crustacés en boîte	2 477 800	6,5	3 710 185	8,8
Farine de poisson	20 000	0,1	3 100	0,0
Autres produits de pêche	3 224 600	8,5	1 989 079	2,8
TOTAL:	30 054 900	100,0	41 989 079	100,0

Source: Direction générale des Pêches maritimes
* Une partie des produits débarqués au Québec sont expédiés dans les autres provinces.

5.3 La mise en marché

Le système de mise en marché des produits marins du Québec est relativement simple. En ce qui concerne la morue salée de la Basse-Côte-Nord, l'Office canadien du poisson salé détient le droit exclusif de l'achat et de la commercialisation de ce produit, depuis mars 1971. Cet organisme a permis aux pêcheurs de ce territoire maritime de vendre toute leur morue salée, à des prix fixés d'avance et de recevoir paiement pour leurs produits dès la livraison. L'Office achète et vend aussi le hareng et le maquereau saumurés de la Basse-Côte-Nord. Il n'a pas toutefois l'exclusivité pour ces produits.

Quant aux autres produits, leur commercialisation est assurée par les entreprises de pêche elles-mêmes. Pour certaines entreprises, l'activité de commercialisation est très développée. C'est le cas des Pêcheurs-Unis du Québec.

Chez les petites entreprises de transformation, l'appareil de commercialisation est moins complexe et souvent fragile. Leur habitude de vente individuelle persiste et elles n'ont pas encore réussi à s'associer pour obtenir un pouvoir de négocier des prix plus élevés. Certaines d'entre elles vendent donc, à l'occasion, leurs produits à des prix inférieurs à ceux du marché.

Les produits marins avant de parvenir au consommateur doivent parfois suivre la chaîne de distribution du producteur au courtier, du courtier au grossiste, puis au détaillant et enfin au consommateur.

Le courtier représente les petits producteurs. Il achète la production de ces derniers afin de satisfaire les commandes de grossistes. Les grandes entreprises effectuent elles-mêmes leurs négociations avec les grossistes et les distributeurs, directement ou par l'intermédiaire de bureaux de vente qu'elles possèdent sur les principaux marchés.

Le bénéfice brut des grossistes peut varier entre 20% et 30% du prix de vente aux détaillants. Une partie de cette marge est justifiée par les risques de perte.

5.4 Le transport

La grande majorité de produits marins sont expédiés par route à partir des centres de production vers Montréal et les marchés américains. Les expéditions par chemin de fer sont occasionnelles. Le volume limité empêche le Canadien National (CN) de fournir les services de transport adéquats pour les produits de la pêche.

Les compagnies de transport routier assurent un service régulier. Certaines entreprises de pêche utilisent même leurs propres camions ou remorques, aussi bien pour la distribution locale de poisson frais que pour leurs expéditions plus lointaines.

Aux Îles-de-la-Madeleine, les produits sont chargés directement sur des bateaux ou sur des camions. Quant à la Côte-Nord, le transport se fait soit par bateau (Basse-Côte-Nord) ou par route (Moyenne et Haute-Côte-Nord).

La possibilité d'effectuer des expéditions de poissons et de crustacés frais par avion est actuellement étudiée.

5.5 Les perspectives de développement

Le système de commercialisation devra être en mesure d'écouler au meilleur prix possible la production de plus en plus grande de produits marins.

La promotion d'un produit, sa qualité et des approvisionnements constants restent les meilleurs moyens de pénétrer un marché et d'obtenir un bon prix pour le produit vendu. Au Québec, la qualité des produits marins a atteint un niveau satisfaisant mais peut encore être améliorée. Des efforts devront cependant être faits dans la promotion et la régularité des approvisionnements.

L'examen de la mise en marché d'une partie des produits nous permet de constater qu'ils sont vendus à des prix inférieurs à ceux qui auraient pu être obtenus. La faible importance de certains producteurs, sur les marchés où ils vendent leurs produits, devraient les inciter à se regrouper pour obtenir un meilleur prix.

CHAPITRE 6

L'action gouvernementale

L'ACTION GOUVERNEMENTALE

L'article 91 (paragraphe 12) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique confie au Parlement du Canada le pouvoir exclusif de légiférer sur la pêche et les pêcheries[1].

Cependant, le Québec, par l'Entente de 1922 (et de 1943), a la responsabilité de l'administration de la pêche et des pêcheries québécoises.

La responsabilité du gouvernement fédéral est assumée par le ministère des Pêches et de l'Environnement. La gestion des stocks s'effectue par l'intermédiaire de différents comités fédéraux auxquels participent les représentants des provinces impliquées sur invitation du gouvernement fédéral.

À cause de l'Entente de 1922 (et de 1943), le Québec revendique son droit de siéger avec voix délibérative à ces comités qui fixent aussi le nombre des captures autorisées de différentes espèces de poisson.

Le gouvernement canadien participe également à une structure internationale de gestion où sont départagés entre les pêcheurs canadiens et ceux des dix-sept autres pays participants le volume de prises permises dans la partie nord-ouest de l'Atlantique.

6.1 La Direction générale des Pêches maritimes

Au ministère québécois de l'Industrie et du Commerce, cette direction générale a pour objectif le développement rationnel des pêches maritimes. Pour tenter d'accroître la rentabilité de cette industrie, elle contrôle l'exploitation des ressources marines et elle favorise le développement d'une flotte apte à répondre aux besoins des usines de transformation. Pour rendre cette industrie concurrentielle, la Direction générale des Pêches maritimes fournit des services communautaires.

Elle utilise les services de 390 employés et administre un budget dépassant $14 millions en 1978 répartis ainsi:

— $8 millions pour les dépenses de fonctionnement,

— $6 millions pour les dépenses d'immobilisation.

À ce budget s'ajoute un montant statutaire de $3 millions utilisés pour des prêts aux pêcheurs pour l'achat de bateaux ou d'équipement.

---

1. Pêcherie: lieu aménagé pour une entreprise de pêche.

La direction de l'Économique

Cette direction a comme principales responsabilités la réalisation d'études économiques sur les pêches maritimes, l'analyse des politiques d'aide gouvernementale et la réalisation d'études de rentabilité des produits transformés. Elle assiste les pêcheurs sur le plan technique pour la construction, la répartition et l'entretien des bateaux. Elle administre les prêts et subventions pour la réalisation de ces mêmes travaux.

L'administration des prêts et des subventions accapare la plus grande partie des activités de la direction de l'Économique.

La direction des Services techniques

Dans l'industrie des pêches, cette direction a la responsabilité de construire, d'entretenir et d'administrer toutes les installations de services dont le gouvernement du Québec est propriétaire. Ces installations sont des entrepôts frigorifiques, des usines de fabrication de glace, des cales de halage ou des parcs d'hivernement pour les bateaux de pêche. Elle réalise aussi l'aménagement des parcs industriels.

La direction des Services techniques comprend également le service de la Protection qui est responsable de l'émission des permis de pêche et des certificats d'immatriculation pour les bateaux de pêche en plus de veiller à l'application des lois sur les pêches maritimes. Dans les Maritimes et en Colombie, ce service est fourni par le ministère fédéral des Pêches et de l'Environnement. Le Québec est donc seul à avoir son propre service de protection des pêches; il utilise pour ses missions de surveillance en mer une flottille d'une dizaine de bateaux qui, pour la plupart cependant, sont trop vieux et pas assez rapides.

La direction de la Recherche

Les activités de cette direction sont orientées vers l'inventaire des espèces de poisson, de mollusque et de crustacé. Elle réalise des études biologiques et recueille des données biométriques et statistiques dans le but d'assurer la conservation des stocks. Cette direction est aussi responsable de l'amélioration et de la mise au point de techniques de capture, de transformation et de conservation du poisson, en mer et en usine.

La période de crise qui sévit depuis quelques années dans l'industrie de la pêche a provoqué un intérêt pour les travaux de recherche et de développement.

Le tableau 21 montre que les effectifs de la DGPM sont en majorité localisés en région. Cependant cette présence de la DGPM au niveau régional, n'implique pas nécessairement une décentralisation des pouvoirs. Des organismes de consultation et de concertation mériteraient d'être mis en place afin de coordonner le développement du secteur des pêches en conformité avec les attentes et les besoins des partenaires impliqués.

Tableau 22

Direction générale des Pêches maritimes
Effectifs et traitement 1977-1978

	Total		Québec			Région		
	Montant ($'000)	Effectifs	Montant ($'000)	Effectifs	%	Montant ($'000)	Effectifs	%
Administration	203,0	10	203,0	10	100			
Recherche	1 215,5	79	890,5	52	65	325,0	27*	35
Économique	579,2	35	330,3	18	51	248,9	17	49
Protection	1 330,1	90	90,6	5	5	1 239,5	85**	95
Réfrigération	2 015,5	176	308,8	18	10	1 706,7	158***	90
Total	5 343,3	390	1 823,2	103	26	3 520,1	287	74

Source: Direction générale des Pêches maritimes.

* Comprend 19 occasionnels
** Comprend 6 occasionnels
*** Comprend 50 occasionnels

6.2 Les programmes d'aide du gouvernement du Québec

Le coût des programmes d'aide au secteur de la pêche était de $1,5 million en 1977. Si un taux d'intérêt de 12% était appliqué aux prêts cumulatifs qui sont faits au pêcheur sans qu'il ait à payer des intérêts, ce coût aurait été d'environ $5,0 millions en 1977. D'autres dépenses du gouvernement du Québec sont affectées au paiement des employés, aux immobilisations des infrastructures dans les parcs industriels surtout, aux dépenses d'entretien ou à l'achat de biens et de services pour les entrepôts, les patrouilleurs, la recherche, etc.

Les programmes d'aide gouvernementale ont comme principal objectif la mise à la disposition du pêcheur des moyens lui permettant de tirer de l'activité de la pêche un revenu adéquat. Les programmes d'aide sont donc prioritairement orientés vers une réduction du prix d'achat des engins de pêche et des bateaux.

Voici, en bref, une liste des différents programmes en 1977 et leurs particularités.

1. **Programme de crédit maritime (prêts par les Caisses populaires ou les banques à charte)**

Par ce programme, le gouvernement du Québec défraie la moitié des intérêts sur les prêts consentis aux pêcheurs professionnels par les institutions financières pour la construction, l'achat ou la réparation de bateaux et d'équipement de pêche.

2. Programme de prêts du gouvernement aux pêches maritimes

Ce programme prévoit des prêts sans intérêt par le gouvernement aux pêcheurs professionnels, pour la construction, l'achat ou la réparation de bateaux et d'équipement de pêche. Ces prêts ne sont consentis que sur l'achat ou la réparation de bateaux de 35 pieds et plus.

En vertu de ce programme, une somme de $3,0 millions peut être prêtée annuellement, sans intérêt, par le gouvernement du Québec.

3. Programmes de subvention pour les petits bateaux et les engins de pêche

Ces programmes permettent de verser des subventions pour la construction de bateaux de pêche de taille inférieure à 45 pieds. En ce qui concerne les agrès de pêche, les subventions couvrent généralement 25% du coût d'achat des agrès.

4. Programme de subvention pour les moteurs marins

Dans le cadre de ce programme, une subvention égale à 35% du coût d'achat d'un moteur neuf est prévue. La subvention ne peut dépasser $1 200 (bateaux de 18 pieds à 34,9 pieds).

5. Programme de subvention pour les primes d'assurance

Le gouvernement paie 100% de la prime d'assurance pour tous les bateaux qui sont la propriété des pêcheurs. Il paie 75% de la prime des bateaux de 57 pieds à 90 pieds appartenant aux producteurs et 75% de la prime d'assurance du solde hypothécaire pour des bateaux de plus de 90 pieds.

6. Programme de subvention au transport du poisson

À l'exception de la Basse-Côte-Nord, où il y a une entente avec un transporteur possédant un bateau, le gouvernement du Québec défraie en Gaspésie une partie des coûts du transport du poisson de fond des points de débarquement à l'usine. La subvention est de 1¢ la livre de poisson pour les distances de 5 à 50 milles et de 2¢ la livre de poisson, pour les distances de plus de 50 milles. Une subvention est aussi versée aux pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine et de la Basse-Côte-Nord pour le transport du maquereau et du hareng destiné à la consommation humaine.

7. Programme de subvention à l'effort de pêche côtière

Le gouvernement du Québec a accordé cette année, dans le cadre de ce programme, une subvention aux pêcheurs de la Basse-Côte-Nord de 1,5¢ la livre pour le hareng et le maquereau et de 15¢ la livre pour la chair de pétoncle. Dans les autres endroits, une prime de 4¢ la livre a été versée aux pêcheurs de maquereau.

Ce programme est présentement suspendu pour les autres espèces. Au départ, il visait, entre autres, à compenser la faiblesse des prix du poisson, à stimuler la production et à accroître les revenus des pêcheurs.

8. Autres programmes d'aide à la pêche

Il existe d'autres programmes d'aide qui s'adressent aux pêcheurs professionnels. Une subvention est accordée aux pêcheurs qui suivent des cours ou des stages de perfectionnement. Il y a aussi des subventions accordées pour l'entreposage de leur boëtte dans les entrepôts frigorifiques.

Ajoutons, enfin, que les pêcheurs professionnels jouissent de toute une gamme de services gouvernementaux gratuits ou à des taux réduits.

9. Aide gouvernementale aux entreprises

Les entreprises de transformation du poisson ne bénéficient pas de programmes spécifiques d'aide de la part du gouvernement du Québec. Cependant, elles profitent de services gouvernementaux à des taux réduits. C'est le cas pour l'utilisation des entrepôts frigorifiques et des services d'eau et d'aqueduc dans les parcs de pêche.

10. Programme de revenus d'appoint aux employés des usines de transformation

Du 15 août au 15 octobre, les employés ayant concurremment à leur crédit quatre semaines de travail et un nombre d'heures travaillées égal ou supérieur à 48 heures sont éligibles à une compensation horaire de $2.50. Le nombre d'heures payées est calculé à partir de la différence entre une semaine de travail de quarante heures maximum et le nombre d'heures pour lesquelles un employé a été appelé au travail, au cours d'une semaine donnée.

11. Programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi

En 1977-1978, le gouvernement du Québec a accordé des crédits spéciaux de $2,8 millions au secteur des pêches maritimes; ces crédits sont disponibles jusqu'en mars 1979 afin de favoriser la modernisation de la flotte de pêche et la transformation industrielle des produits de la pêche.

6.3 L'assistance financière du gouvernement du Canada

Il est difficile d'évaluer l'effort global du gouvernement fédéral pour soutenir le secteur des pêches au Québec étant donné que cet effort s'applique également à l'ensemble du territoire maritime canadien.

Le gouvernement du Canada, dans le cadre de son programme de rétablissement des pêches maritimes verse depuis avril 1977, une prime de 2¢ la livre pour le poisson de fond de première qualité débarqué aux usines de transformation. Il accorde une aide spéciale de 2¢ la livre aux bateaux de plus de cent pieds pour la pêche à l'extérieur du golfe, et ce, jusqu'à concurrence de 200 000 livres par voyage. En plus, il est prévu une subvention de $1 000 par voyage pour certains bateaux dont on a jugé nécessaire la présence d'un capitaine expérimenté à bord. Ces aides sont temporaires et varient d'une année à l'autre.

Une subvention de 35% des coûts est accordée pour la construction ou la transformation de bateaux de pêche de plus de 30 pieds. Ce programme a été mis en veilleuse au cours des trois dernières années.

Le gouvernement du Canada a mis sur pied des systèmes de manutention du poisson dans les ports de pêche. Il subventionne la construction d'entreprises de transformation, construit et entretient des ports et des havres de pêche.

Aux entrepreneurs d'usines de transformation du poisson et à l'occasion, aux propriétaires de bateaux, le gouvernement du Canada donne une subvention égale à 50% du coût d'installation des machines à glace. Cette subvention ne peut dépasser $50 000 par entreprise. Ce programme est temporaire.

Le gouvernement du Canada a mis sur pied, et ce, pour des fins particulières, deux organismes: l'Office canadien du poisson salé et l'Office des prix des produits de la pêche.

L'Office canadien du poisson salé est un organisme fédéral créé en 1970 et auquel participent les producteurs de la Basse-Côte-Nord; en 1971, pour la morue salée et en 1975 pour le hareng salé, cet office a eu comme mission de réglementer le commerce interprovincial et l'exportation du poisson salé, en vue d'augmenter les gains des producteurs de morue et de hareng salés.

L'Office des prix des produits de la pêche, comme son nom l'indique a pour mandat de soutenir les prix des produits marins, lorsque des circonstances particulières l'exigent.

6.4 La recherche dans les pêches maritimes

La recherche a débuté à l'Université Laval en 1931. Elle devient une responsabilité gouvernementale au moment du transfert des installations de l'université au gouvernement du Québec en 1951.

À la DGPM en 1977, les travaux de la direction de la Recherche ont porté surtout sur l'océanographie des lagunes des Îles-de-la-Madeleine, la mise au point d'équipement de pêche et de transformation du poisson, la culture des mollusques, le stock de crevette, de crabe et de hareng, la migration de la morue et le développement de nouveaux produits pour le marché.

Avec la création du Groupement interuniversitaire de recherche océanographique du Québec (GIROQ) et du Centre de recherche en océanographie du Québec (CROQ) à l'Université du Québec à Rimouski, les unités s'impliquent à nouveau dans la recherche. Deux autres organismes universitaires s'y intéressent: INRS-Océanologie et le Centre des sciences marines de l'Université McGill.

La recherche industrielle, comme telle, n'existe pratiquement pas, au Québec. Il serait assez juste pour décrire la situation de dire que l'industrie collabore avec la direction générale des Pêches maritimes, mais n'initie pas tellement de projets elle-même.

Depuis quelques années, c'est le ministère fédéral des Pêches et de l'Environnement qui est chargé de la recherche hydrographique et des pêches océanographiques du Canada.

Les programmes concernant les sciences de la mer sont fournis par des organismes de recherche bien établis et bien structurés, dont l'un des plus importants est le Laboratoire d'océanographie de l'Atlantique.

Les études socio-économiques portant sur le secteur des pêches maritimes sont rares.

6.5 Les installations portuaires et terrestres

À la suite d'une entente Québec-Canada en 1968, quatre parcs industriels de pêche ont commencé à être aménagés. Ils sont localisés à Cap-aux-Meules, Rivière-au-Renard, Grande-Rivière et Paspébiac. Une fois les travaux terminés, ils seront dotés d'infrastructures terrestres et portuaires modernes et fourniront plusieurs services communautaires essentiels pour assurer le bon fonctionnement de la flotte et des usines de transformation. Des programmes devront sans doute être élaborés pour faciliter la localisation d'entreprises de pêche dans ces parcs.

Les maîtres d'oeuvre pour la réalisation des infrastructures et installations portuaires sont les ministères fédéraux des Pêches et de l'Environnement et des Travaux publics.

La direction générale des Pêches maritimes du Québec est responsable de la mise en place des infrastructures et des installations terrestres, auxquelles contribue financièrement le ministère de l'Expansion économique régionale.

En plus des quatre parcs industriels de pêche localisés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, on a aussi prévu des centres auxiliaires de production. Les services gouvernementaux existants pour les entreprises déjà établies y seront maintenus mais on n'y favorisera pas de nouvelles entreprises de transformation. Ces centres sont localisés à Matane, Newport et Havre-Aubert. Les pêcheurs-artisans de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine seront appelés à utiliser les points de débarquement dont certains seront dotés d'un aménagement portuaire et terrestre spécialement conçu pour la réception et la conservation des captures en transit vers les usines de transformation. On pourra y installer, selon les besoins, un plan incliné pour les bateaux. Les autres points de débarquement ne seront que des points de réception des captures.

Parallèlement à l'établissement de ces nouvelles structures, on a identifié des petits centres de pêche appelés centres de pêche artisanale et touristique.

Cette orientation dans le développement des infrastructures portuaires et terrestres, à la suite d'une entente fédérale-provinciale, ne s'appliquait pas à la Côte-Nord. Dans sa prolongation, l'entente inclut maintenant cette région.

Le climat du Québec l'oblige à maintenir des aires d'hivernement. L'aménagement de ces aires doit suivre le développement de la flotte. Il en est de même pour les cales de halages.

Conclusion

CONCLUSION

La baisse des captures, entre 1971 et 1976, qui a suivi une surexploitation de la ressource est à l'origine du déclin du secteur des pêches.

Il s'est traduit au niveau de la flotte hauturière par une baisse dans le nombre de bateaux et une utilisation de plus en plus faible des capacités de ces navires. La flotte de pêche côtière qui est l'ossature de la flotte québécoise, a considérablement vieilli n'ayant pas renouvelé le gros de ses navires actuellement les plus rentables. Ces navires fournissent une partie importante des approvisionnements des usines de transformation. Cette flotte exigera, pour son maintien, des investissements importants. La flotte de pêche artisanale compte 4000 navires et emploie la majorité des pêcheurs, sa participation du volume des captures a beaucoup augmenté, cependant, cette part relative est aussi liée au déclin de la pêche hauturière.

Évidemment, le secteur de la transformation a subi les effets de la baisse des débarquements: le taux d'utilisation des capacités des usines a diminué jusqu'à 25%.

Les effets de l'affaiblissement du secteur des pêches sont accentués compte tenu de l'importance économique et sociale de ce secteur dans la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord.

Cependant, l'extension de la juridiction du Canada, dans le domaine des pêches, à 200 milles de ses côtes, a permis une plus grande application du programme de gestion, en vue de la reconstitution des stocks de poisson. Cette augmentation (déjà constatable en 1977) du volume des stocks et la baisse de celui des captures des navires étrangers permettent de prévoir l'accroissement des prises dans l'Est du Canada au cours des prochaines années. Ces faits nouveaux devraient nous amener à repenser notre stratégie de développement dans le secteur des pêches.

Par ailleurs, le Québec n'a pas encore participé à l'exploitation de la ressource à l'extérieur du golfe Saint-Laurent. Une flotte de grande pêche permettrait de le faire.

Les marchés peuvent absorber une augmentation de la production. Cependant, il serait sans doute possible d'obtenir un meilleur prix pour l'industrie en assurant la régularité des approvisionnements et en améliorant la qualité des produits.

Les gouvernements du Canada et du Québec participent activement au développement du secteur de la pêche et la mise en place et l'entretien d'infrastructures. Cependant, on constate un manque de coordination dans les actions des deux palliers de gouvernement.

Des aspects difficilement mesurables ou quantifiables mais qui n'en demeurent pas moins déterminants pour l'orientation de la pêche au Québec n'ont pas été abordés dans ce document: en particulier, l'aspect socio-économique de la pêche artisanale qui pour plusieurs habitants des territoires marins constitue un mode de vie. L'évolution et le développement historique[1] de la pêche au Québec auraient sans doute pu aussi éclairer les données actuelles de même qu'une plus grande connaissance des autres groupes de pêcheurs de l'Atlantique.

1. Pour l'Est du Québec (région administrative incluant les Îles-de-la-Madeleine) une rétrospective et un bilan des ententes fédérales-provinciales est en préparation à l'Office de planification et de développement du Québec, (OPDQ).

LES DOCUMENTS DE TRAVAIL DES CONFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

- LE TRAVAIL, point de vue sur notre réalité; Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.
- L'ÉCONOMIE, point de vue sur notre réalité (une synthèse); Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.
- L'ÉCONOMIE, document de référence: bilan et perspectives (étude analytique); Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.
- RAPPORT, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977.
- LE TEXTILE PRIMAIRE, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, Les Conférences socio-économiques, Drummondville, septembre 1977.
- LE VÊTEMENT ET LA BONNETERIE, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, Les Conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977.
- LA CHAUSSURE, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, Les Conférences socio-économiques, Québec, septembre 1977.
- LE MEUBLE, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, Les Conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977.
- L'AGRO-ALIMENTAIRE, Pour une stratégie de développement, Les Conférences socio-économiques, Québec, avril 1978.

EN VENTE CHEZ L'ÉDITEUR OFFICIEL